



I. Identification du poste

1. Identification :

L'infirmier exerçant en unité d'intra hospitalier du secteur 10 travaille en unité d'hospitalisation à temps complet, soit sur le parcours de soins aigus, soit sur le parcours de soins de réhabilitation.

Il assure, auprès de patients présentant des troubles psychologiques ou psychiatriques et en collaboration avec les autres professionnels, des soins de nature relationnelle, éducative et technique dans le respect des règles professionnelles.

Le Secteur 10 fait partie du Pôle de Psychiatrie et d'Addictologie.

2. Textes de référence :

- Fiche métier « Infirmière de soins généraux » du répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie de la Fonction Publique Hospitalière

- Code de déontologie de l'infirmier(ère) : décret n°2016-1605 du 25 novembre 2016

- Décret des actes et exercice infirmiers n° 2004-802 du 29 juillet 2004 ; parties IV et V du code de la santé publique.

3. Lieu d'exercice :

La Loire au 1^{er} étage du bâtiment Le Vigneau, unité d'admission, comporte 12 lits et une chambre d'isolement thérapeutique.

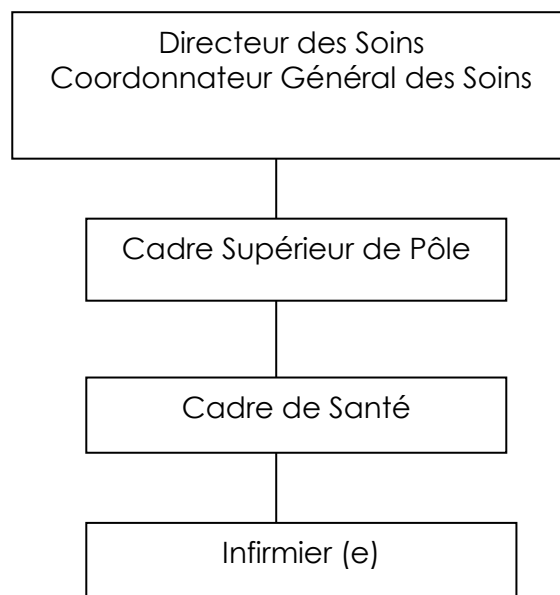
Le Thouet au 2nd étage du bâtiment Le Vigneau, unité de réhabilitation Psychosociale, comporte de 12 lits d'hospitalisation dont 2 lits d'hospitalisation de nuit.

Les prises en charge des patients ont lieu :

- soit au sein des unités et du bâtiment,
- soit à l'extérieur du bâtiment lors d'activités extra hospitalières.
- Soit au domicile des patients dans le cadre d'accompagnements ou de VAD

II. Organigramme du service

Liaisons hiérarchiques



Liaisons fonctionnelles

Liaisons internes au CH

Médecins du service (psychiatres et somaticien), Secrétaires, Psychologues, Assistantes Sociales, ASH, Aides Soignants, autres professionnels paramédicaux, autres unités du secteur (CMP, CATTP, SPPID, HDJ, Fédération des Adolescents) Services Médico-techniques, Services médico-chirurgicaux, Directions fonctionnelles, Services des admissions, Services logistiques et administratifs

Liaisons externes

Autres établissements de santé, Professionnels de santé libéraux, Etablissements Médico-sociaux, Service sociaux et d'habitat (UDAF, Saumur Habitat, Résidence Accueil), Forces de l'ordre et pompiers, Tribunal,

III. Responsabilités et missions spécifiques au poste

L'Unité d'Hospitalisation à Temps Complet est le lieu de surveillance médicale 24/24 pour les malades présentant des troubles psychologiques ou psychiatriques ».

Les patients sont pris en charge à leur demande ou en soins sous contraintes à la demande du représentant de l'Etat (SSCDRE) ou à la demande d'un tiers (SSCDT) en application du Code de la Santé Publique.

Les missions spécifiques de l'infirmier(e) exerçant en santé mentale sont les suivantes :

- Mission 1. Accueillir les patients hospitalisés en phase aiguë.
- Mission 2. Organiser et mettre en œuvre les soins dans le cadre d'un projet de soins individualisé du patient.
- Mission 3. Participer à la formation des étudiants et autres stagiaires.

IV. Les activités liées aux missions

- Prise en charge, par une équipe pluriprofessionnelle, de patients en souffrance psychologique.
- Restauration du lien et de la relation.
- Accompagnements à visée de resocialisation et de réhabilitation psychosociale.
- Travail en partenariat avec les professionnels du secteur médico-socio-économique.

Coordination et organisation des activités et des soins

- Accueil et installation du patient en fonction de son état clinique
- Analyse et évaluation de la situation clinique de la personne
- Coordination de l'équipe paramédicale dans la prise en charge du patient (délégation aux aides soignantes la réalisation des soins relevant du rôle propre)
- Réalisation des soins relevant du rôle prescrit
- Surveillance et alerte auprès de l'équipe médicale
- Planification, organisation, priorisation des soins auprès des patients dont il/elle a la charge
- Participation à l'élaboration en équipe pluridisciplinaire du projet de soins du patient
- Prise en charge de la douleur dans le respect des procédures validées par le CLUD

Information et éducation de la personne et de son entourage

- Information du patient et de son entourage dans le respect du cadre légal (secret professionnel, personne de confiance)
- Education thérapeutique du patient afin de permettre une reprise de l'autonomie

Recueil et transmissions de données

- Analyse et synthèse des informations permettant la prise en charge de la personne et la continuité des soins
- Recueil de données cliniques
- Réalisation de transmissions ciblées écrites dans le Dossier Patient
- Réalisation de transmissions orales ciblées sur le problème du jour

Veille et recherche professionnelle

- Participation à des groupes de travail au sein de l'unité et/ou au sein de l'institution
- Participation aux sessions internes de formation

Qualité/Gestion des risques

- Déclaration d'évènement indésirable survenu afin de mettre en place des actions d'amélioration
- Respect des règles d'identitovigilance
- Respect des règles d'hygiène

Formation et information de nouveaux professionnels et de stagiaires

- Encadrement des étudiants présents en stage
- Tutorat infirmier
- Accompagnement des nouveaux professionnels dans leur prise de fonction

V. Connaissances requises

Description	Niveau de connaissance
Communication et relation d'aide	Connaissances opérationnelles
Droit des usagers du système de santé	Connaissances générales
Éducation santé	Connaissances opérationnelles
Ergonomie	Connaissances générales
Éthique et déontologie professionnelles	Connaissances opérationnelles
Gestion du stress	Connaissances générales
Hygiène hospitalière et Prévention des infections nosocomiales	Connaissances opérationnelles
Médicales générales et/ ou scientifiques	Connaissances opérationnelles
Méthodes de recherche en soins	Connaissances opérationnelles
Méthodologie d'analyse de situation	Connaissances opérationnelles
Pharmacologie	Connaissances opérationnelles
Psychologie générale	Connaissances générales
Risques et vigilances	Connaissances générales
Santé publique	Connaissances opérationnelles
Sciences sociales	Connaissances générales
Soins	Connaissances approfondies
Technologies de l'information et de la communication (NTIC)	Connaissances générales

Connaissances opérationnelles

Connaissances détaillées, pratiques et théoriques d'un champ ou d'un domaine particulier incluant les connaissances des processus, des techniques et des procédés, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un/deux ans.

Connaissances générales

Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition court de quelques semaines maximum.

Connaissances approfondies

Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/5 ans.

Attention ! Impression non gérée ; Seule la version informatique fait foi.

VI. Qualifications et qualités requises

- Diplôme d'Etat d'Infirmier ou d'Infirmier de Secteur Psychiatrique
- Intérêt pour le soin relationnel et pour les techniques de soins s'y rapportant
- Sens de l'observation et des priorités
- Animation de groupes d'une dizaine de personnes
- Sens des relations humaines, disponibilité, créativité, curiosité intellectuelle
- Capacité à communiquer facilement
- Capacité d'organisation et d'adaptation à des situations changeantes et complexes
- Sens du travail en équipe et savoir également travailler seule
- Rigueur professionnelle
- Faire preuve d'initiatives
- Contrôle de soi et de ses émotions
- Maîtrise du matériel informatique (logiciel HM par exemple,...)
- Capacité d'analyse
- Engagement à actualiser et développer ses compétences
- Motivation pour le travail auprès de patients souffrants de pathologies psychiatriques.
- Le Permis B n'est pas obligatoire, mais est un atout afin d'assurer les prises en charge sur l'extérieur

VII. Règles d'absence et de suppléance

- L'infirmier peut être amené à effectuer des remplacements au sein des autres unités du pôle.
- L'infirmier exerçant de jour peut être amené à effectuer des nuits dans le cadre de l'organisation de la continuité des soins.

VIII. Les conditions de travail

- Travail en équipe d'une durée quotidienne de 7h30, 37h30 hebdomadaires,
- Amplitude de travail de jour entre 6h45 et 21h15, de nuit de 21h à 7h00
- Horaire de journée possible
- 1 week-end travaillé sur 2, travail les jours fériés (récupérables) en fonction du planning
- 14 RTT par an pour un temps plein

Les congés doivent être planifiés dans le respect du règlement intérieur et du référentiel de gestion du temps de travail en vigueur au centre hospitalier de Saumur. Ils sont planifiés en équipe avec l'accord du cadre de santé, validé par le cadre de pôle et communiqué à la DRH pour validation.

IX. Liens

Répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière : <http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr>